



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 février 2026

**L'an deux mille vingt six, le quatre février, à 16h00,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :  
22 janvier 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 30

Nombre de votants : 24

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 3

Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :  
Laetitia BATTÉ

### Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Eliane THIBAUD, Frédéric CARTA, Laetitia BATTÉ, Eric MIGLIACCIO, Pascal GONET, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Linda ROMERO, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER

### Représenté(s) :

Armande PROSPERI donne procuration à Patricia AUBERT, Francine CHENET donne procuration à Elisabeth MOSER

### Absent(s) :

Luc DE MARIA, Jacques VENET, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Robert PORCU, Gilles GARCIA

### DEL\_2026\_018 : Marché 23/12 — Travaux d'aménagement du quai De Gaulle et de ses abords- Autorisation de signer les modifications

Après avoir entendu le rapport de Laetitia BATTÉ, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et son article L2122-22;

Vu, le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-8 relatif aux modifications des marchés;

Vu, la délibération n°2021\_198 du 27 octobre 2021 portant création d'une commission d'appel d'offres permanente;

Vu, la délibération n°2023\_153 du 27 septembre 2023 autorisant de signer les marchés de travaux d'aménagement du quai De Gaulle et de ses abords;

Vu, la délibération n°2024\_115B du 26 juin 2024 autorisant de signer les modifications des lots 2 et 3 du marché 23/12 relatifs aux travaux d'aménagement du quai De Gaulle et de ses abords;

Vu, l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 20 janvier 2026 sur les projets de modification,

La commune de Sanary-sur-Mer réalise l'aménagement du quai de Gaulle et de ses abords. Dans ce cadre, elle doit réaliser les réseaux secs, à savoir le réseau dédié à la fibre de la Ville, le réseau dédié à l'éclairage public et à la sonorisation et le réseau des illuminations. Elle doit également procéder à l'extension de son réseau d'eau brute et, enfin, aux aménagements de surface.

La commune de Sanary-sur-Mer a notifié le 4 octobre 2023, après autorisation du conseil municipal, les trois lots du marché 23/12 relatif aux travaux d'aménagement du quai De Gaulle et de ses abords, répartis comme suit :

| N° de lot | Intitulé du lot                              | Titulaires                                     |
|-----------|----------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 1         | Terrassements généraux / Génie civil / VRD / | COLAS France territoire Sud Est (mandataire du |

|   |                                                                                         |                                                                                                             |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | Revêtements de sol / Mobilier / Fontainerie                                             | groupement solidaire constitué avec les sociétés URBATP et SOLS)                                            |
| 2 | Eclairage public / Sonorisation / Prises foraines / Vidéo-surveillance / Automatisation | PROVELEC SUD CITEOS BANDOL (mandataire du groupement solidaire constitué avec la société BOUYGUES ENERGIES) |
| 3 | Plantation / Arrosage                                                                   | Méditerranée Environnement S.A.S.                                                                           |

Chacun des lots du marché est décomposé en une tranche ferme et cinq (5) tranches optionnelles (TO). L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à la délivrance d'un ordre de service du maître d'œuvre au titulaire.

Les marchés ont été conclus à prix unitaires sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE) qui précise alors les quantités estimées nécessaires par l'opérateur pour réaliser l'ouvrage concerné par son lot.

Des ordres de service d'affermissement des tranches ont été notifiés selon le calendrier ci-après:

| Tranches                                                                 | Ordres de service d'affermissement |           |           |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------|-----------|
|                                                                          | Lot 1                              | Lot 2     | Lot 3     |
| Tranche Ferme - secteur 1 - Quai Général de Gaulle                       | 5/10/2024                          | 5/10/2023 | 5/10/2023 |
| TO1 secteur 2 - Place du Souvenir /Place de la Liberté                   | 7/03/2024                          | 7/03/2024 | 7/03/2024 |
| TO2 secteur 3 - Avenue du Maréchal Gallieni                              | 4/10/2024                          | 4/10/2024 | 4/10/2024 |
| TO3 secteur 4 - Boulevard d'Estienne d'Orves et allée d'Estienne d'Orves | 7/01/2025                          | 7/01/2025 | 7/01/2025 |
| TO4 secteur 5 - Quai du Levant                                           | 4/10/2024                          | 4/10/2024 | 4/10/2024 |

Dans le cadre de l'exécution du marché, une première modification a été approuvée (délibération n°2024\_115B du 26 juin 2024), avec une incidence financière uniquement pour le lot 3. De nouveaux ajustements techniques intervenus en phase travaux rendent aujourd'hui nécessaires des modifications complémentaires pour les lots 1, 2 et 3, entraînant la création de prix nouveaux ainsi que la variation de certaines quantités prévues dans le cadre des estimations des marchés correspondants.

Les projets de modification sont annexés à la présente délibération. Ces modifications concernent notamment

- La réfection en béton des traverses piétonnes utilisées pour approvisionner le chantier sur le secteur 4 (lot 1)
- Le renforcement de la puissance délivrée sur les prises de certains candélabres situés à l'Ouest de l'Allée Estienne d'Orves (lot 2)
- Le renforcement du végétal (arbre ombrant sur le quai du Levant) et le remplacement de deux palmiers morts à proximité de l'office du tourisme

Les modifications sont envisagées sur le fondement de l'article R.2194-8 du code de la commande publique, applicable aux marchés de travaux lorsque le montant de la modification demeure inférieur aux seuils réglementaires et à 15 % du montant du marché initial.

Il est précisé que, s'agissant d'un marché décomposé en tranches, l'appréciation de l'incidence financière des modifications au regard des seuils fixés par l'article R.2194-8 du code de la commande publique s'effectue par référence au montant du marché correspondant aux seules tranches affermies à la date de conclusion de la modification (tranche ferme et tranches optionnelles affermies par ordre de service). En conséquence, le pourcentage d'évolution est calculé sur la base du montant total des tranches affermies hors taxes (hors révision), tel qu'indiqué dans la synthèse financière ci-après.

|                                         | Lot 1         | Lot 2         | Lot 3       |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|-------------|
| Montant HT des tranches affermies avant | 9 168 068,89€ | 1 371 731,20€ | 694 422,75€ |

| <b>modification (hors révision)</b>                                               |                       |                      |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| <i>Tranche Ferme - Secteur 1 - Quai Général de Gaulle</i>                         | 3 416 524,41 €        | 472 321,00 €         | 314 543,50 €        |
| <i>Tranche Optionnelle 1 - Secteur 2 - Place du Souvenir /Place de la Liberté</i> | 1 675 164,26 €        | 268 699,20 €         | 143 265,25 €        |
| <i>Tranche Optionnelle 2 - Secteur 3 - Avenue du Maréchal Gallieni</i>            | 1 066 462,03 €        | 134 708,00 €         | 2 500,00 €          |
| <i>Tranche Optionnelle 3 - Secteur 4 - Boulevard et allées d'Estienne d'Orves</i> | 2 139 546,39 €        | 393 264,00 €         | 86 885,25 €         |
| <i>Tranche Optionnelle 4 - Secteur 5 - Quai du Levant</i>                         | 870 371,80 €          | 102 739,00 €         | 147 228,75 €        |
| <b>Modification n°1</b>                                                           | <b>64 926,60 €</b>    | <b>0 €</b>           | <b>99 359,00 €</b>  |
| <b>Modification n°2</b>                                                           | Sans objet            | <b>40 000,00 €</b>   | <b>4 049,00 €</b>   |
| <b>Total des modifications</b>                                                    | <b>64 926,60 €</b>    | <b>40 000,00 €</b>   | <b>103 408,00 €</b> |
| Incidence en % sur le montant                                                     | <b>0,708%</b>         | <b>2,92%</b>         | <b>14,89%</b>       |
| <b>Montant HT des tranches affermies après modifications (hors révision)</b>      | <b>9 232 995,49 €</b> | <b>1 411 731,20€</b> | <b>797 830,75€</b>  |
| <b>Montant TTC des tranches affermies après modifications (hors révision)</b>     | <b>11 079 594,59€</b> | <b>1 694 077,44€</b> | <b>957 396,90€</b>  |

Les projets de modification ont été présentés à la séance de la commission d'appel d'offres du 20 janvier 2026 qui a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts aux budgets correspondants.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification n°1 au marché n°23/12 lot n°1 Terrassements généraux / Génie civil / VRD / Revêtements de sol / Mobilier / Fontainerie, telle qu'annexée à la présente délibération.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification n°2 au marché n°23/12 lot n°2 Eclairage public / Sonorisation / Prises foraines / Vidéo-surveillance / Automatisation, telle qu'annexée à la présente délibération.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification n°2 au marché n°23/12 lot n°3 Plantation / Arrosage, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Pour : 21**

**Abstentions : 3**

Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).